

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°115

Date de Publication
21 DEC. 2018
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
21 DEC. 2018
Date de la convocation
11 décembre 2018

Présents :

Mmes BERTRAND, BREZZO, FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, HATEMIAN, HAVLIK, LABI, MATEO, MAZEROLLE, SAINT CLAIR, SOULAYROL.

MM. CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE, PIANEZZE, REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

Pouvoirs :

Mme DESBIEF à Mme MATEO
Mme SIMONIAN à M. LION

Absente :

Mme GAWLIK

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Finances communales. Demande de subvention au Conseil Départemental. Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement.

Madame le Maire expose à ses collègues que le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône propose chaque année diverses mesures pour encourager et soutenir les collectivités dans leurs projets d'équipements.

Parmi les dispositifs mis en place figure le Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement, destiné à financer des projets s'intégrant dans le cadre d'un programme global d'aménagement.

La Commune de Cassis souhaite, pour sa part, poursuivre sa démarche de gestion pluriannuelle des investissements dans un souci constant de moderniser et de développer ses équipements.

Le programme de travaux envisagé pour les années 2019 et 2020 fait ressortir des opérations dans divers secteurs prioritaires du Conseil Départemental, notamment :

- Le Sport
- La Culture

L'enveloppe financière des opérations proposées est de 2 522 446 € et le montant total du subventionnement souhaité est de 1 513 468 €, comme détaillé dans le tableau en annexe.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- De solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de 1 513 468 €, comme détaillée dans le tableau ci-annexé.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **la majorité** la proposition du rapporteur.

Abstentions : Mme SIMONIAN - M. LION.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 18 décembre 2018.

Le Maire,
Danielle MILON

